

## Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1020401: enterprises de la province de liege En vigueur au 01/10/2018 (Dernière actualisation de la page 19/10/2018) Indexation de 1% en 10/2018. En cas d'indexation en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Sous-commission paritaire officielle (SCP 10204).

Pour le présent barème salarial, les salaires des jeunes ont été supprimés, ce qui démontre la volonté de la commission d'offrir aux jeunes les mêmes possibilités salariales qu'aux travailleurs âgés. Par conséquent, la CCT n°50 du CNT n'est pas d'application.

## 1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 40h

Catégorie	Ancienneté (ans)		
	0	3	5
Manoeuvre	13.1340		
Spécialisé	13.5133		
Spécialisé +	13.7592		
Qualifié	14.2978	14.8849	15.0024
Qualifié +	15.1197	15.6731	15.7791